

Pour devenir policier il faut passer un concours d'entrée. Il existe des concours externes et des concours internes. Ces derniers concernent les candidats qui sont déjà dans le métier et qui envisagent de monter en grade ou de changer de métier. On pourra se préparer aux concours d'entrée dans la Police Nationale par le biais d'écoles spécialisées ou de centres de formation à distance.

L'Ecole Nationale Supérieure de la Police (ENSP) prévoit une classe préparatoire intégrée pouvant faciliter le passage du concours d'Officier ou celui de Commissaire. Cet établissement de formation appartient à la Police Nationale ainsi qu'Institut National de la Police Scientifique. Des centres ou des écoles de formation à distance proposent des préparations aux concours de la Police nationale [3].

Pour conclure, il faut souligner que la police est un organisme d'application de la loi important dans n'importe quel pays. Grâce aux activités professionnelles de la police, les citoyens peuvent se sentir en sécurité et vivre une vie calme et paisible.

Références

1. Police Nationale: métiers, concours, missions, effectifs. URL: <https://www.concours-police.fr/police-nationale-concours-14>.

2. La Police Nationale Française URL: <https://fr.statista.com/themes/7660/la-police-nationale-en-france/#topicOverview>.

3. La police nationale en France – Faits et chiffres. URL: <https://fr.statista.com/themes/7660/la-police-nationale-en-france/#topicOverview>.

Olena JOURAVEL,

élève-officier du groupe 301
de l'Institut d'enseignement et de recherche
N° 2 de l'Académie nationale de l'Intérieur
Consultant de langue:

professeur associé au département
de linguistique juridique de l'Académie
nationale de l'Intérieur

Natalia CHEMYAKINA

LA LUTTE CONTRE LA CRUAUTÉ À L'ÉGARD DES ANIMAUX EN FRANCE

Selon la directrice de recherche de CNRS, « la liste est longue si l'on veut détailler l'immense misère du monde animal. Les transports d'animaux domestiques s'effectuent dans des conditions parfois contestables. L'expérimentation sur l'animal est de plus en plus pratiquée. Au nombre

croissant des animaux de compagnie, correspond celui des abandons et des refuges surpeuplés contraints de pratiquer l'euthanasie. D'après la Société protectrice des animaux, on compte ainsi chaque année 100 000 abandons de chiens et chats sur le territoire métropolitain. Aussi en France, un renforcement de la protection de l'animal est-il apparu nécessaire» [1].

Il est à noter que les textes juridiques français concernant les droits de l'animal domestique sont disséminés dans le code pénal, le code rural, le code civil, le code de la santé publique, le code général des collectivités territoriales, le code de la route et le code de l'environnement.

Certains juristes français soulignent que c'est pour la première fois que dans l'histoire du droit français de l'animal, l'article 9 de la loi du 10 juillet 1976 lui a reconnu sa nature «d'être sensible». L'animal domestique a le droit de ne pas souffrir inutilement et de ne pas être mis à mort sans nécessité» [2].

Rappelons que Le livre V des autres crimes et délits du code pénal de France entré en vigueur le 1er mars 1994 a accru la sévérité des peines prévues pour les infractions commises à l'encontre des animaux. Dans un chapitre unique des sévices graves ou actes de cruauté envers les animaux, l'article 521-1 dispose que : «Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité» est puni de prison et d'une amende. Selon l'Article 521-2 «le fait de pratiquer des expériences ou recherches scientifiques ou expérimentales sur les animaux sans se conformer aux prescriptions fixées par décret en Conseil d'État est puni par une peine de deux ans de prison et 30 000 euros d'amende» [2]. Le tribunal a la possibilité de remettre l'animal à une œuvre de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée, laquelle pourra librement en disposer.

N'oublions pas que d'autres dispositions ont été prises concernant la protection des animaux de compagnie. Le 18 décembre 1996 la France a signé la Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie, conclue à Strasbourg le 13 novembre 1987. Elle définit les principes de base pour la détention des animaux de compagnie [3]. En outre, cette convention interdit dans son article 10 «des interventions chirurgicales destinées à modifier l'apparence d'un animal de compagnie ou à d'autres fins non curatives». Des exceptions sont autorisées en fonction de circonstances particulières. Certains États, dont la France, ont ainsi émis des réserves sur l'interdiction de la coupe de la queue, notamment des chiens (article 21 de la Convention).

Nous pouvons en conclure que la protection des intérêts fondamentaux des animaux passe nécessairement par leur personnification juridique. Bien États (Allemagne, Luxembourg, Suisse, Brésil) ont déjà intégré dans leurs Constitutions des dispositions affirmant, selon des formulations variées, la nécessaire protection des animaux.

Références

1. Edwige Rude-Antoine «Le chien, animal domestique, animal de compagnie, animal dangereux. Statut juridique, protection, infraction, responsabilité», *Archives de philosophie du droit*, vol. 58, no. 1, 2015, pp. 429–459.
2. Sonia Desmoulin-Canselier «Quel droit pour les animaux? Quel statut juridique pour l’animal?», *Pouvoirs*, vol. 131, no. 4, 2009, pp. 43–56.
3. David Chauvet «L’appropriation des animaux», *Droits*, vol. 72, no. 2, 2020, pp. 239–258.

Oleksandra MALTSEVA,

cadet of the 2nd year of the Institute № 2
of the National Academy of Internal Affairs,
specialty «Law»

Language Adviser:

Senior lecturer of the Legal Linguistics
Department of the NAIA

Olena VOLIK

TOPICAL ISSUES OF THE POLICE TRAINING IN THE USA

The police training system in the United States of America (USA) has a decentralized three-tier structural and organizational form: the first is the federal level, the second is the state level, the third is the counties and cities. Note that the federal law enforcement agencies include such structures as the Federal Bureau of Investigation, the Drug Enforcement Administration and the Federal Marshals Office of the US Department of Justice and the Bureau of Combating Financial Crimes of the US Department of the Treasury, the Immigration and Customs Police of the US Department of Homeland Security. The state police are assigned to the level of the subjects of the country, the law enforcement bodies of the counties, districts and municipal police of the cities comprise the lower level. The functions of the state police include: the fight against crime, maintaining public order and security throughout the state within its jurisdiction. In various police bodies, the training system is regulated both by regulatory acts of federal bodies and by departmental rules of state and municipal police bodies. However, in general, the country’s training system has common features and is not much different from one another. Of greatest interest is the training of state police personnel. Basically, the training system for police states includes periods of training in specialized educational institutions under the programs of initial training (Police academies), advanced training, professional retraining (civilian universities) and training of police officers in the service (In-service Training) [1].